



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15  
Présents : 14  
Pouvoir : 01  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026**

Présents : Mmes LEBLANC, AUBARD, PLAINTANT, GENGEMBRE, HOULBRECQUE, FAUCONNIER.MM DELSOL, HOSTIN, SICAUD, HOULBRECQUE, FRAÏSSE, QUINQUENEL, RESTOIN, MULLER.

Absents excusés : Mme PETIT

Pouvoir : De Madame PETIT à Mr FRAÏSSE

Secrétaire de séance : Mme LEBLANC Samira

### **Ordre du jour**

1. Vote du budget commune 2026
  2. Vote du budget assainissement 2026
  3. Vote des 3 taxes 2026 (TFPB, TFPNB, TH)
- ❖ Questions diverses

## **PROCÈS-VERBAL**

Nous remercions Monsieur FERRÉ Christophe, Conseiller aux Décideurs Locaux, de sa présence.

Monsieur FERRÉ présente la situation financière de 2025 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

L'affectation de résultat 2025 pour le budget Commune :

Solde d'exécution d'investissement : -106 261.08 €

Déficit reporté en fonctionnement : -20 541.61 €

Le constat est qu'il n'y a pas de marge de manœuvre en fonctionnement, les charges augmentent et les dotations diminuent.

L'affectation de résultat 2025 pour le budget Assainissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 111 791.09 €

Report : 327 979.43 €

Le constat est que le budget annexe assainissement est excédentaire.

Les travaux d'amélioration pour la station d'épuration entrepris conjointement avec le coordonnateur, la mairie de Saint Seurin de Coursac, ne poseront pas de problème financier.

## **1 - VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026**

*Monsieur le Maire et Monsieur FERRÉ exposent le budget Commune pour 2026.  
Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de dépense notable pour cette année, et qu'il est important de retrouver un équilibre budgétaire positif.*

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 033-213302805-20260504-04052602-DE

### ***MAIRIE DE MAZION***

**33390**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En Exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 12  
Pouvoir : 01  
Abstentions : 03

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026**

**Présents :** Mmes LEBLANC, AUBARD, FAUCONNIER, GENGEMBRE, HOULBRECQUE, PLAITANT

MM DELSOL, HOSTIN, SICAUD, FRAÏSSE, HOULBRECQUE, MÜLLER, QUINQUENEL, RESTOIN

**Absents excusés :** Mme PETIT

**Pouvoirs :** de Mme PETIT à M. FRAÏSSE

**Secrétaire de séance :** Mme LEBLANC

#### **VOTE DÉFINITIF : DÉLIBÉRATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget pour l'exercice 2026, sous la supervision de Mr FERRE, Conseiller aux décideurs locaux.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote le Budget comme suit :

##### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Recettes ..... 578 864.81 €  
Dépenses..... 578 864.81 €

##### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Recettes ..... 133 014.05 €  
Dépenses..... 133 014.05 €

##### **TOTAL DU BUDGET**

Recettes ..... 711 878.86 €  
Dépenses..... 711 878.86 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie, le 29 avril 2026

La Secrétaire de Séance,



Samira LEBLANC

Le Maire,



Michel DELSOL

➤ **Le vote du Conseil Municipal est : pour : 12, contre : 0, abstention : 3**

## 2 - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le  
ID : 033-213302805-20260504-04052605-DE

### MAIRIE DE MAZION 33390

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

##### NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) : 01

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune de Mazion dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel DELSOL.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 22 avril 2026

**Présents** : Mmes, LEBLANC, AUBARD, FAUCONNIER, PLAINTANT, HOULBRECQUE, GENGEMBRE

MM DELSOL, HOSTIN, SICAUD, FRAÏSSE, HOULBRECQUE, MÜLLER, QUINQUENEL, RESTOIN

**Absents excusés** : Mme PETIT

**Pouvoir(s)** : de Mme PETIT à Mr FRAÏSSE

**Secrétaire de séance** : Mme LEBLANC

#### VOTE DEFINITIF : DÉLIBÉRATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2026, sous la supervision de Mr FERRE, Conseiller aux décideurs locaux.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote le Budget primitif à l'unanimité et arrête ce Budget de la façon suivante :

##### SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes ..... 365 979.43 €

Dépenses..... 365 979.43 €

##### SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes ..... 123 791.09 €

Dépenses.....123.791.09 €

##### TOTAL DU BUDGET :

Recettes ..... 489 770.52 €

Dépenses..... 489 770.52 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré, les mois, jour et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

En Mairie, le 29 avril 2026

La Secrétaire de Séance,



Samira LEBLANC

Le Maire,



Michel DELSOL


➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

### **3 - VOTE DES 3 TAXES 2026 (TFPB, TFPNB, TH)**

*La Taxe d'Habitation a été supprimée en 2023, elle concerne les résidences secondaires.*

*Les 3 taxes n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années (2016).*

*La progression des dépenses liées en partie à l'augmentation des matières premières, des charges et la baisse des dotations, contraint notre commune à réévaluer les taxes foncières.*

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le   
ID : 033-213302805-20260504-04052608-DE

## **MAIRIE DE MAZION**

**33390**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

**En Exercice** : 15  
**Présents** : 14  
**Pouvoir** : 01  
**Votants** : 14  
**Abstention** : 01

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **22 avril 2026**

**Présents** : Mmes LEBLANC, AUBARD, PLAINTANT, GENGEMBRE, HOULBRECQUE, FAUCONNIER.MM DELSOL, HOSTIN, SICAUD, HOULBRECQUE, FRAÏSSE, QUINQUENEL, RESTOIN, MULLER.

**Absents excusés** : Mme PETIT

**Pouvoir** : De Madame PETIT à Mr FRAÏSSE

**Secrétaire de séance** : Mme LEBLANC Samira

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026**

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune, de la hausse des coûts de l'énergie.

Considérant les investissements nécessaires au maintien et au développement des équipements et services publics.

Considérant préserver l'équilibre budgétaire de la Commune.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter les taux

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le vote est de : **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 15.80 %.**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.03 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâties : 41.18 %**

**CHARGE** Monsieur Le Maire,

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour copie conforme.



En Mairie, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,



Samira LEBLANC

Le Maire,

Michel DELSOL

➤ **Le vote du Conseil Municipal est : pour : 14, contre : 0, abstention : 1**

### ❖ Questions diverses

❖ *En raison de l'augmentation des frais liés aux courses alimentaires, de nouveaux tarifs pour les repas de cantine sont proposés :*

*Enfant : 2.70 € et Adulte 3.80 €.*

*La mairie d'Eyrans sera consultée pour nous donner son avis.*

*Prochain conseil municipal : 20 mai 2026*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*